

SEANCE DU 11 JUN 2021
Convocations adressées aux membres du Conseil Municipal
le 4 juin 2021
Séance publique ouverte à dix-huit heures.

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de juin à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur MENISSEZ Claude, Maire de la commune.

Etaient présents : M. MENISSEZ Claude, M. PIERSON Jean-Luc, Mme BARTOSIK Christine, M. BERNARD Christian, Mme LENNE Kathleen, M. CLEMENT Dimitri, M. MARIE Gilbert, M. LEJUSTE Jean-Louis, Mme DI MARIA Giusi, Mme SIMON Patricia, Mme MYSLICKI Emilie, Mme DELMAR Sabrina, Mme BETTIOL Michèle, Mme VANNOORENBERGHE Denise, M. GRIMAUTL Stéphane,

Absentes excusées :

Mme RENAUX Céline, Mme DUPONT Lucie, M. ENGELS Patrick, M. HUCHETTE Sébastien

Procurations :

Mme RENAUX Céline à M. BERNARD Christian
Mme DUPONT Lucie à M. MARIE Gilbert
M. ENGELS Patrick à M. PIERSON Jean-Luc
M. HUCHETTE Sébastien à M. CLEMENT Dimitri

Secrétaire de séance :

Mme BARTOSIK Christine

Le Procès-verbal de la séance du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOISIR ET CULTURE :

Nous sommes sollicités par l'association Loisir et Culture pour une demande exceptionnelle de subvention. Elle nous sollicite à hauteur de 50% soit 1000 € pour l'achat d'une nouvelle sonorisation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

II – DEMANDE DE SUBVENTION DU CLIC :

Nous avons reçu une demande de subvention de l'association CLIC du Val de Sambre qui accompagne les personnes âgées. Comme tous les ans elle nous demande une subvention de 671,60 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

III – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Monsieur Jean-Luc PIERSON, Maire-Adjoint aux finances informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative concernant les dépenses d'investissement aux comptes 2135-112, 2041512, 2184-103 et 2128-118 :

La modification est établie comme suit :

| COMPTES | MONTANTS | Décision modificative | SOLDE BUDGET |
|------------|-------------|-----------------------|--------------|
| 2135- 112 | 92 393,97 € | - 6 000 € | 86 393.97 € |
| 2041512 | 0 € | + 1 000 € | 1 000 € |
| 2184 - 103 | 0 € | + 3 000 € | 3 000 € |
| 2128-118 | 6 000 € | + 2 000 € | 8 000 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1.

III – FONDS DE CONCOURS CAMVS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention pour le projet : **REMPLACEMENT DE LA TOITURE DES ATELIERS MUNICIPAUX**. Les travaux sont estimés à 17 108.22 euros HT.

Le Conseil Municipal sollicite :

Une subvention au titre des Fonds de Concours de la CAMVS d'un montant de 5 917.8 euros

Le plan de financement est établi comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| TRAVAUX | 17 108.22 euros | Fonds de Concours CAMVS | 5 917.80 Euros |
| | | Fonds propres de la Commune | 11 190.42 Euros |
| Montant HT | 17 108.22 euros | Montant HT | 17 108.22 Euros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet et son coût
- Décide de demander un Fonds de Concours à la CAMVS d'un montant de 5 917.80 euros
- Dit que les crédits seront inscrits au budget

V – AUGMENTATION DU LOYER 2 place de l'Europe :

Monsieur le Maire donne connaissance des indices du coût de la construction servant de base à la révision des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'augmentation applicable au 1^{er} août 2021 (soit 0,09 %) :

Loyer 2 place de l'Europe de 617,86 € à 618,42 € (soit une augmentation de 0,56 €)

VI – CARTE CADEAU EVENEMENT FAMILIAL :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une carte cadeau aux élus et aux employés communaux lors d'un évènement familial d'un montant de 35.00 €.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité

VII – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE :

Monsieur Dimitri CLEMENT, maire adjoint aux affaires scolaires rappelle que nous devons passer une convention avec les communes dont les enfants sont scolarisés sur la commune.

Suite à la réunion de préparation il a été décidé à compter de l'année scolaire 2021/2022 une participation de 650.00 € / an pour un enfant en classe de maternelle et primaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

VIII – PRIX CELINE HARCQZ :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues l'objet du legs Céline HARCQZ qui consiste à partager entre six élèves les plus méritants des écoles de la commune le montant de la location des pâtures C 232 et C 233 données à la commune par Melle Céline HARCQZ.

Le montant du prix décerné à chaque élève s'élève à 35 €.

A compter de l'année 2020/2021 une carte cadeau d'un montant de 35 € sera attribuée à chaque enfant.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 6713.

VIII - TARIFICATION ET MODALITES DE SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous ne pouvons pas prendre de décision aujourd'hui car la commission des fêtes ne s'est pas réunie. Nous voterons au prochain conseil.

Voici la proposition qui sera étudiée en commission :

Pour les habitants de la commune :

- Tarif unique de la location de la salle : 450,00 €
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 200,00 €
- Une caution de 600,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Pour les extérieurs :

- Tarif unique de la location de la salle : 550,00€
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 200,00 €
- Une caution de 600,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Pour les associations :

- 2 gratuités dans l'année
- Gratuite pour les réunions
- A partir de la 3^o location : 450,00 €
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 200,00 €
- Une caution de 600,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

X – TARIFICATION ET MODALITES DE LA SALLE ANDRE HENNEBERT :

Comme au point IV nous voterons au prochain conseil municipal.

Voici la proposition qui sera étudiée en commission :

Pour les habitants de la commune :

Week end :

- Tarif unique de la location de la salle : 200,00 €
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 100,00 €
- Une caution de 400,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Journée en semaine :

- Tarif unique de la location de la salle : 100,00 €
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 50,00 €
- Une caution de 400,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Pour les extérieurs :

- Tarif unique de la location de la salle « week end » : 300,00€
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 100,00 €
- Une caution de 400,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Journée en semaine :

- Tarif unique de la location de la salle : 150,00 €
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 50,00 €
- Une caution de 400,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Pour les associations :

- 2 gratuités dans l'année
- Gratuite pour les réunions
- A partir de la 3^o location : 200,00 €
- Une demande d'arrhes qui sera encaissée et non remboursée : 100,00 €
- Une caution de 400,00 € sera demandée « elle sera encaissée en cas de problème »

Intervention de Mmes DI MARIA Giusi et SIMON Patricia : Il faudrait revoir les modalités de restitution de la caution. Ne sont pas d'accord que nous gardons le chèque pendant un mois.

XI – DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A REPRESENTER LA COMMUNE AU TRIBUNAL ET A CONFIER A MAITRE GILLIARD LA DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une plainte du procureur concernant un dossier d'urbanisme (dossier de déclaration de travaux refusé par l'Agglo).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de représenter la commune au Tribunal et de confier à Maître GILLIARD avocat à Maubeuge, la défense des intérêts de la commune.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

XII - TRANSFERT DE LA COMPETENCE USAGES NUMERIQUE « ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL » :

Le développement du numérique éducatif dans les écoles maternelles et élémentaires constitue un objectif partagé par l'Education Nationale et les Collectivités Locales. La prise en charge par le département du coût de l'ENT à cesser en décembre 2020 c'est pourquoi cette compétence sera transférée à la CAMVS pour un coût approximatif de 1,58 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, transfère la compétence ENT à la CAMVS et autorise M. le Maire à signer tout document.

XIII – MODIFICATION DU TRAJET DES CARS : Rue Fernand Buchet / Place de l'Europe :

Afin d'assurer la sécurité des enfants et de permettre la mise aux normes des quais d'accès aux cars, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer les arrêts des cars scolaires qui se trouvent sur la route Nationale au lieu-dit la Bascule et le Calvaire.

Les arrêts se feront désormais sur la place de l'Europe.

La rue Fernand Buchet passera en sens unique dans le sens route Nationale vers la rue Jean Jaurès.

La mise en place de la signalisation sera effectuée par les services de la CAMVS.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité

XIIII – REGLEMENT DU CIMETIERE :

Monsieur Christian BERNARD, Maire Adjoint aux travaux et environnement présente le règlement intérieur du cimetière

D E C I S I O N vous est proposée d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

A l'unanimité le règlement est adopté.

VX - TARIFICATION DES CONCESSIONS ET DU COLOMBARIUM :

Monsieur Christian BERNARD, Maire Adjoint aux travaux et environnement propose de revoir le tarif des concessions au cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

Concessions 2 places :

- Trentenaire 200,00 €
- Cinquantenaire 300,00 €

Concessions 4 places :

- Trentenaire 400,00 €
- Cinquantenaire 500,00 €

Colombarium / Caverne 3 places :

- Trentenaire 520,00 €
- Cinquantenaire 700,00 €

XVI – DROITS DES SOLS ET SUIVI DU PLUI :

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections municipales de 2020 nous devons renouveler la nouvelle convention des droits de sol et suivi du PLUi par les services de l'AMVS.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la convention.

XVII – Divers :

➤ Décision du Maire n° 02 – 2021 – Marché 2021.01 relatif à la reconstruction de la salle des mariages Place de l'Europe à COLLERET en 9 lots distincts :

Lot 01 Démolition : Ets LORBAN

Lot 02 Gros Œuvre : Ets DUFOSSÉZ

Lot 03 Charpente : Ets REHA Bâtiment

Lot 04 Couverture : Ets REHA Bâtiment

Lot 05 Menuiseries Extérieures : Ets ALDARIZ

Lot 06 Menuiseries Intérieures : ETS VICTOIRE

Lot 07 Plomberie – Chauffage : Ets JENOT

Lot 08 Electricité – Ets PARTNER ELEC

Lot 09 Peinture – Ets STNI

➤ Gestion de la cantine : Monsieur Dimitri CLEMENT informe que la gestion de la cantine est trop lourde pour le service de l'accueil. Dès la rentrée de septembre nous passerons aux inscriptions annuelles. Un carnet de 10 tickets sera vendu pour les occasionnels à 33.00 € pour les habitants de Colleret et à 35.00 € pour les extérieurs.

Modification du logiciel. ICAP. Il sera remplacé par le logiciel NFI qui est déjà en place. Il sera un usage interne à la commune. NFI s'adapte à nos besoins. Le tarif est avantageux par rapport à ICAP. Le logiciel sera gratuit jusqu'à la fin de l'année. Nous passerons aussi aux prélèvements automatiques qui sera géré par la trésorerie municipale. Nous devons modifier l'arrêté de régie.

Monsieur Dimitri CLEMENT a bien pris en compte les réclamations faites à la commission des écoles. Nous ne changerons pas le prix des tickets occasionnels.

➤ Agrandissement du local d'accueil des restos du cœur. Des travaux de remise en état des 2 pièces situées à côté de la bibliothèque vont être effectués pour plus de confidentialité ainsi que la pose d'un escalier pour accéder à l'étage et la mise aux normes PMR.

Coût des travaux : 65 274 €

Subvention DSIL : 22 846 €

Fonds de concours Agglo : 19 585,20 €

➤ Madame DELMAR Sabrina s'inquiète du fauchage. Cela devient dangereux pour les véhicules. Monsieur le Maire précise que le nouveau tracteur est arrivé. Cela va être fait prochainement.

➤ Monsieur LEJUSTE Jean-Louis informe qu'une étude est en cours pour matérialiser une piste cyclable sur la partie haute de la rue de la République et la rue Emile Zola.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.